



**PROTECTION CIVILE**  
AIDER - SECOURIR - FORMER

# Catalogue Formation



# Sauveteur secouriste du travail

## Objectifs

A la fin de la formation, le sauveteur secouriste du travail SST, sera capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victimes.

Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

## Contenu de la formation

### Compétences visées :

- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- Être capable de réaliser une protection adaptée
- Être capable d'examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention en entreprise
- Être capable de mettre en oeuvre ses compétences en matière de protection au profit d'action de prévention
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
- Être capable de secourir la (les) victime (s) de manière appropriée.

## Conditions de validation

Les critères d'évaluations utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST » et utilisés lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un certificat de sauveteur secouriste du travail sera délivré au candidat qui participe à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

**Participants** 4 à 10 par session.

**Durée** 14 heures

**Formation Continue** Dans les 24 mois suivant la dernière formation

**Delai de mise en oeuvre** 15 jours minimum.